

indéfini pour le cas où il lui surviendrait des enfants légitimes.

Malgré cette réserve et bien qu'en réalité Humbert ait conservé jusqu'à sa mort la jouissance des terres cédées aux ducs de Bourbon et de Savoie, l'antique maison de Thoire-Villars n'en perdit pas moins, dès ce moment, et sa puissance et ses richesses. Bientôt même Humbert allait emporter dans la tombe le nom de cette famille illustre. Ce fut ainsi que, le 7 mai 1423, le dernier des Villars s'éteignit tristement à Trévoux, *chargé d'années et d'ennuis*, nous dit Guichenon. Humbert était âgé de 80 ans. Il fut inhumé dans l'église de l'abbaye de la Chassagne, à laquelle il avait donné 500 florins pour lui élever un tombeau. Cette intention fut remplie fidèlement par sa veuve, Isabeau d'Harcourt (août 1423) (1).

Humbert avait testé en 1401. Son légataire universel fut l'abbaye de la Chassagne. Philippe de Lévis, fils de sa sœur Eléonore, et Jacques de Vienne, un autre de ses neveux, reçurent, le premier, un marc d'argent valant 10 florins et le second, un legs de 100 sous. Ce furent les seuls héritiers naturels auxquels il fit des libéralités dans son testament, dont il confia l'exécution à l'abbé d'Ambronay et à deux autres religieux.

La succession d'Humbert VII, qui était purement mobilière, donna lieu à de sérieuses difficultés entre l'abbé de la Chassagne et la veuve du défunt. Mais elles furent terminées par une sentence arbitrale, et le monastère, en qualité de représentant du sire de Villars, confirma même expressément à Isabeau d'Harcourt les donations qu'elle avait reçues de son époux (6 mai 1425) (2).

(1) *Noms féodaux.*

(2) Guichenon. *Histoire de la Bresse*. — De la Teyssonnière. *Recher-*